# Objets et liquides dans mes bagages

GENÈVE AÉROPORT

**Questions de sûreté/sécurité**

1. **Votre bagage contient-il un objet interdit ou des marchandises dangereuses (voir ci-dessous) ?**
2. **Avez-vous accepté de transporter quelque chose pour une autre personne ?**
3. **Quelqu'un aurait-il pu mettre quelque chose dans votre bagage à votre insu ?**
4. **Avez-vous une pile ou batterie au lithium dans vos bagages ?**

**Si oui, veuillez informer immédiatement l'agent à ce guichet**

**Liste non exhaustive, sous réserve de dispositions spéciales des compagnies aériennes**

## Interdits dans les bagages à main



Pas de liquides (y compris gels, crèmes, pâtes, etc.) dans des contenants de plus de 100 ml



Pas de thermo-mètres médicaux au mercure



Pas d'armes à feu (également réplique) et pas d'objets à pointe aiguë et bord coupant dont la lame est supérieure à 6 cm



Pas d'objets contondants, d'équipe-ments de sport, d'outils de travail

## Interdits dans les bagages de soute et les bagages à main




## Autorisés sous certaines conditions en bagages à mains



Cigarettes électroniques autorisées seulement dans le bagage à main



Cartouches autorisées seulement dans le sac à dos d'avalanche (pas de cartouches de rechange)

## Autorisé sous certaines conditions en bagages de soute



Armes à feu et munitions

## Autorisés dans les bagages à main



Un exemplaire sur soi et par personne autorisé




Piles ou batteries de rechange au lithium, max 100 Wh

## Autorisé dans les bagages en soute et les bagages à mains



Appareils électroniques avec piles ou batteries ne dépassant pas 100 Wh

## Interdictions et autorisation : Appareils à mobilité électrique de loisirs (avec ou sans leurs batteries)




**Pour les autres équipements :**



**Batteries < 100Wh**
- intégrées à l'équipement : limitées à 15 en soute et en cabine par personne
- de rechange : INTERDIT en soute et limitées à 20 en cabine et réduit à 2 s'il s'agit d'accumulateurs inversables de 12V max

**Batteries > 100Wh < 160Wh** : Accord préalable de la compagnie
- intégrées à l'équipement : se référer à l'accord de la compagnie
- de rechange ou type PowerBank : INTERDIT en soute et se référer à l'accord de la compagnie pour la règle en cabine

**Batteries > 160Wh** : INTERDIT en soute et en cabine

SAFETY & COMPLIANCE OFFICE

Genève Aéroport, Safety – Compliance Offre, 06.2025 – V5